



Compétitions

Championnat de Bretagne Jeunes

Règlement

Saison 2024-2025

Règlement

adoption : Juin 2024  
entrée en vigueur : 01/07/2024  
validité : permanente  
secteur : Jeune/Compétitions  
nombre de pages : 10  
+ 1 annexe

## Table des Matières

<b>1. GÉNÉRALITÉS</b>	<b>3</b>
1.1. Définition	3
1.2. Champ d'application	3
<b>2. PARTICIPATION</b>	<b>3</b>
2.1. Critères d'admission	3
2.2. Tableaux	3
2.3. Catégories d'âge (U)	3
2.4. Surclassement	3
2.5. Coaching (U)	3
<b>3. INSCRIPTION</b>	<b>4</b>
3.1. En simple	4
3.1.1. Refus de sélection	4
3.2. En double	5
3.3. Forfaits et remplacements	5
3.3.1. Forfait	5
3.3.2. Remplacements	5
<b>4. CONFECTION DES TABLEAUX</b>	<b>6</b>
<b>5. ÉCHÉANCIER (U)</b>	<b>6</b>
<b>6. GESTION TECHNIQUE</b>	<b>7</b>
<b>7. VOLANTS (U)</b>	<b>7</b>
<b>8. TROPHÉES et DOTATIONS</b>	<b>8</b>
<b>9. PARTENARIAT LIGUE</b>	<b>8</b>
<b>10. FINANCEMENT</b>	<b>8</b>
10.1. Frais d'inscriptions(U)	8
10.2. Restauration	8
10.3. Produits divers	8
<b>11. OFFICIELS TECHNIQUES</b>	<b>8</b>
11.1. Juge Arbitrage	8
11.1.1. Désignation	8
11.1.2. Indemnités	8
11.1.3. Déplacements	8
11.1.4. Restauration	8
11.2. Arbitrage	9
11.2.1. Désignation	9
11.2.2. Indemnités	9
11.2.3. Déplacements	9
11.2.4. Restauration et Hébergement	9



Compétitions

## Championnat de Bretagne Jeunes

### Règlement

Saison 2024-2025

#### Règlement

adoption : Juin 2024  
entrée en vigueur : 01/07/2024  
validité : permanente  
secteur : Jeune/Compétitions  
nombre de pages : 10  
+ 1 annexe

<b>12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION ( U )</b> .....	<b>9</b>
<b>13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION</b> .....	<b>10</b>
<b>14. DÉCLARATION SUR POONA</b> .....	<b>10</b>
<b>15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES</b> .....	<b>10</b>



## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne Jeunes est une compétition attribuant les titres régionaux dans les disciplines de simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX).

Dans les catégories : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior

Avec pour objectifs :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale

### 1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition, aussi nommée : "**Bretagne Jeunes**"

Sur proposition de la Commission Ligue Jeunes, la Ligue de Bretagne de Badminton confie la gestion du Championnat à un club organisateur et à son représentant, ci-après désigné, **Responsable du tournoi**.

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs étrangers respectant le règlement du statut des étrangers, chapitre 02.02 du guide du badminton, article 3.
- Joueurs autorisés à jouer en jeunes (de minibad à juniors) pour la saison en cours.

### 2.2. Tableaux

Le Championnat de Bretagne verra s'opposer les joueurs\* dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).

Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés en 5 catégories : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

### 2.3. Catégories d'âge (🔄)

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

### 2.4. Surclassement

Les surclassements ne seront possibles que sur autorisation du Responsable Ligue Performance et les joueurs concernés devront disputer les trois tableaux dans une seule catégorie d'âge.

### 2.5. Coaching (🔄)

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

\* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire.

🔄 : Ce symbole indique de consulter le document « A1-JeunesDispositionsSaison » pour un complément d'informations



### 3. INSCRIPTION

*À la date du Bretagne jeune, aucun jeune titulaire (hormis les jeunes sélectionnés aux compétitions nationales ou internationales) ne sera autorisé à s'inscrire à un autre tournoi (jeune ou sénior) sous peine de sanction prise par les instances concernées. (cf 3.1.1)*

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 à 3 tableaux (un tableau de simple et/ou un tableau de double et/ou un tableau de double mixte).

**Les inscriptions des joueurs se feront obligatoirement sur le site badnet.fr par les comités départementaux eux-mêmes** et sous leurs responsabilités, jusqu'au mardi à J-11

#### 3.1. En simple

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, le Responsable Ligue Performance établit un mois avant la date de la finale (**jeudi, J-30**) une sélection ligue qui comprend :

- Pour les minibads, poussins, benjamins, minimes et cadets :
  - a. Le vainqueur d'une des manches de TRJ Simple Elite déjà disputée,
  - b. Les champions départementaux de la catégorie
  - c. Les joueurs exemptés des manches qualificatives
- Pour les juniors : les membres de Pôle France ou Pôle Espoir et les champions départementaux.

La sélection est complétée sur la base du CPPH afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.

Cette sélection est communiquée aux responsables départementaux, aux clubs concernés, et sous la forme d'une convocation, aux joueurs, qui doivent confirmer leur présence ou leur absence auprès du secrétariat de la Ligue. Aucune dérogation ne sera accordée après parution de la sélection officielle

Peuvent alors s'inscrire les 16 joueurs sélectionnés titulaires et remplaçants, de chaque catégorie d'âge, mais des inscriptions libres sont également ouvertes.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 12 dans une catégorie, les joueurs seront retenus selon 2 critères dans l'ordre ci-dessous :

- 1- La sélection établie par le secrétariat de la Ligue
- 2- Le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

***Un joueur de la liste des remplaçants, dans l'attente de savoir s'il intègre le tableau peut s'inscrire à un autre tournoi en prévenant impérativement l'organisateur de ce tournoi qu'il devra se rétracter si sélectionné pour le championnat de Bretagne jeunes. Une fois sélectionné, il ne pourra pas jouer sur un autre tournoi s'il refuse la sélection.***

##### 3.1.1. Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires.

Un joueur a le droit de la refuser à condition de faire la demande dès que possible avant sa parution. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates.

Les seules possibilités d'exemptions étant :

- Convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France
- Participation à un stage ou à une compétition nationale ou internationale
- Participation aux Interclubs Régionaux et Nationaux Seniors
- Participation à un tournoi jeunes international.
- Dérogation accordée par le Responsable Ligue Performance

En cas d'infraction, le joueur sera passible d'une procédure disciplinaire conformément à l'application du règlement disciplinaire dans le guide du badminton art 2.2.



### 3.2. En double

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, le Responsable Performance de la Ligue établit un mois avant la date de la finale (**jeudi, J-30**) une sélection ligue qui comprend :

- Pour les minibads, poussins, benjamins, minimes et cadets :
  - a. Les vainqueurs d'une des manches de TRJ Double et Mixte déjà disputées
- Pour les juniors : les inscriptions se feront au CPPH

Peuvent s'y inscrire tous les joueurs respectant les critères définis dans l'article 2, qu'ils soient retenus en simple ou pas.

Ces inscriptions pourront se faire jusqu'à J-11 avant la compétition, chaque tableau de double comprenant au maximum 12 paires.

Si le nombre de paires inscrites est supérieur au nombre de places disponibles, chaque tableau sera complété jusqu'à 12 paires maximum sur la base de l'addition des moyennes des deux joueurs dans la discipline concernée.

La sélection définitive est ensuite validée, diffusée auprès du Coordinateur CBJ, des responsables départementaux et des clubs concernés. Les responsables départementaux doivent enfin tenir informés les joueurs retenus ou non de leur situation.

Les paires inscrites mais non sélectionnées seront placées sur liste d'attente et prévenues ultérieurement en cas de forfait.

Aucune modification des tableaux ne sera plus apportée sauf accord du coordinateur CBJ et du Juge-Arbitre désigné.

### 3.3. Forfaits et remplacements

#### 3.3.1. Forfait

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

À défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois.

Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

Les forfaits doivent être déclarés au secrétariat de la Ligue et au coordinateur CBJ.

#### 3.3.2. Remplacements

Avant la confection des tableaux, sauf cas de force majeure (forfait d'un des deux joueurs) il n'est pas autorisé de changer de partenaire après la date limite d'inscription.

Après la confection des tableaux, que ce soit un seul joueur ou toute la paire qui soit forfait, la paire complète sera remplacée par la première paire de la liste d'attente. Les autres paires inscrites sur liste d'attente mais non retenues comme remplaçantes, seront libérées pour le week-end du championnat.

S'il n'y a plus de paire dans la liste d'attente, (en d'autres termes, s'il n'y a que des joueurs seuls en recherche de partenaire), alors :

Si la paire est forfait, elle sera remplacée par les deux premiers joueurs de la liste d'attente.

Si un seul joueur est forfait,

- i. Il sera remplacé par le premier joueur en liste d'attente.
- ii. Si ce joueur ne veut pas jouer avec ce partenaire, on continuera la liste jusqu'à ce qu'un joueur accepte de jouer.
- iii. Si aucune paire n'est en liste d'attente, et qu'aucun joueur en recherche de partenaire ne veut jouer avec le joueur de la paire originale, le joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. Le partenaire proposé doit déjà être inscrit dans un autre tableau et autorisé à jouer dans ce tableau de double ou être un autre joueur privé de son partenaire.

Dans tous les cas, les nouvelles paires de double ne peuvent pas être mieux classées que les têtes de séries originales.



Compétitions

## Championnat de Bretagne Jeunes

## Règlement

Saison 2024-2025

## Règlement

adoption : Juin 2024  
entrée en vigueur : 01/07/2024  
validité : permanente  
secteur : Jeune/Compétitions  
nombre de pages : 10  
+ 1 annexe

## 4. CONFECTION DES TABLEAUX

Le tirage au sort et les tableaux seront effectués par le Juge-Arbitre Principal à J-5

### Le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant) (Jeudi à J-30)

Les têtes de série et les têtes de poule seront désignées sur la base de ce CPPH.

Pour la catégorie Poussin, les têtes de séries seront désignées par le responsable Ligue Performance

Dans la mesure du possible, des séparations par provenance tant pour les clubs que pour les comités départementaux doivent être mises en œuvre au moment du tirage au sort en vue de la constitution des tableaux. Cinq tableaux sont ouverts dans chaque catégorie d'âge : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

### Chaque tableau comprend 12 joueurs (ou 12 paires) réparti(e)s en 4 poules de 3 avec un seul sortant par poule.

Les joueurs (ou paires) qualifié(e)s s'affrontent en demi-finales puis en finale. Les joueurs ou paires perdant en demi-finale feront un dernier match de classement pour la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places (petite finale). Un(e) seul(e) joueur (paire) est donc qualifié(e) afin de limiter le nombre de matchs joués par jour et sur le week-end par les joueurs engagés sur les 3 tableaux. Les joueurs inscrits sur un seul tableau peuvent donc ne disputer que deux matchs. Le nombre de sortants par poule pourra être augmenté en fonction des catégories d'âge et des disciplines, à condition de respecter les règlements en vigueur (nombre de matchs par joueur par journée) et si cela ne pénalise pas l'organisation de la compétition (horaires de fin des matchs le samedi soir et le dimanche après-midi).

Nombre de joueurs	Format du tableau	Nombre de sortants
12 :	4 poules de 3	1 sortant par poule
11 :	1 poule de 3 et 2 poules de 4	1 sortant par poule & le meilleur 2 <sup>nd</sup> des poules de 4
10 :	2 poules de 3 et 1 poule de 4	1 sortant par poule et le 2 <sup>nd</sup> de la poule de 4
9 :	3 poules de 3	1 sortant par poule et le meilleur 2 <sup>nd</sup>
8 :	2 poules de 4	2 sortants par poule
7 :	1 poule de 3 et 1 poule de 4	2 sortants par poule
6 :	2 poules de 3	2 sortants par poule
De 3 à 5 :	Poule unique	
De 1 à 2 :	Non joué	

## 5. ÉCHÉANCIER (🔄)

L'échéancier sera confectionné par le Juge Arbitre le lundi à J-5

L'échéancier de la compétition devra prendre la forme suivante :

- le samedi, tous les matchs de simple jusqu'aux quarts de finale inclus, puis tous les matchs de mixte jusqu'aux finales incluses (**horaires cadres : 10h00/20h00**).
- le dimanche, tous les matchs de double jusqu'aux quarts de finale inclus, puis toutes les demi-finales et finales des tableaux de simples et de doubles (**horaires cadres : 09h00/18h00**).

Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant).

La confection des tableaux et de l'échéancier doit prendre en compte les horaires cadres.

Des modifications à cet échéancier théorique ne pourront être apportées qu'après accord du juge arbitre et du responsable de la commission jeunes.



## 6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur (disposant d'un accès à internet et apte à utiliser le logiciel Badnet) et d'une imprimante.

La création du tournoi sur Badnet sera effectuée et géré jusqu'à J-3 par le secrétariat de la Ligue puis, **par le responsable du tournoi du club organisateur**.

L'agenda devra respecter la chronologie suivante :

- mardi **J-11** à 23h59 : fin des inscriptions par les comités départementaux sur badnet
- vendredi **J-8** à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés aux comités départementaux.
- lundi **J-5** à 17h00 : le juge arbitre procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

La publication en ligne des convocations sur Badnet, qui seront également mises en ligne sur le site de la ligue de Bretagne, s'effectuera le mercredi précédant la compétition.

La Ligue diffuse également les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

Les droits d'accès au tournoi seront donnés au responsable du tournoi dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat

À partir de la diffusion des convocations, le responsable du tournoi est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- Modifications éventuelles après accord du Coordinateur CBJ et du juge arbitre ;
- Gestion et suivi des forfaits ;  
À partir du jeudi, en cas de modifications des convocations, les joueurs concernés seront avertis individuellement par mail, par le responsable du tournoi,
- Accueil, pointage, gestion de la table de marque ;  
Dans la mesure du possible il est préconisé de prévoir un point de rassemblement pour les joueurs afin d'améliorer le déroulement de la compétition.  
L'organisateur doit prévoir la mise en place de solutions de scoring : scoreurs bénévoles, scoring par les perdants et/ou gagnants de matchs précédents...
- Enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- Envoi du palmarès au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12h00.

## 7. VOLANTS (U)

Tous les matchs se disputeront avec des **volants plumes homologués** fournis par la Ligue.

Ceux-ci seront livrés au club organisateur par le partenaire de la Ligue de Bretagne.

Le partenaire de la Ligue devra prévoir également un stock de quelques boîtes du volant officiel qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut-être sollicité auprès de la table de marque.

Au-delà, les joueurs devront fournir les volants au partage.

En cas de défaillance du partenaire de la Ligue, les volants plumes homologués seront achetés par le club organisateur au partenaire de son choix. Ils lui seront alors remboursés (sur facture) par la Ligue.

Le type et la marque des volants utilisés devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.



## 8. TROPHÉES et DOTATIONS

Les médailles seront fournies par la Ligue pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries

Les médailles des Champions de Bretagne devront être étiquetées ou gravées afin de porter la mention « Champion de Bretagne » ainsi que la saison sportive et la catégorie d'âge concernée.

Elles pourront être complétées par d'autres récompenses à l'initiative et à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés par le biais d'un lot d'accueil par exemple à l'initiative et à la charge du club organisateur.

## 9. PARTENARIAT LIGUE

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire :

- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.
- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

## 10. FINANCEMENT

### 10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions (cf. document « A1-JeunesDispositionsSaison ») du Championnat de Bretagne Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue à l'issue du Championnat.

Ces frais d'inscription reviendront à la Ligue qui attribuera une subvention au club organisateur.

### 10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

### 10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion du Championnat de Bretagne Jeunes lui resteront entièrement acquis.

## 11. OFFICIELS TECHNIQUES

### 11.1. Juge Arbitrage

#### 11.1.1. Désignation

Les Juge-Arbitres du Championnat de Bretagne Jeunes sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Certifié, au minimum.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

#### 11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juge-Arbitres sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

#### 11.1.4. Restauration

Les frais de restauration des Juge Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

#### 11.1.5. Hébergement

Le club organisateur veillera à l'hébergement des Juge-Arbitres et il en assumera le coût.

Une chambre individuelle bénéficiant d'une connexion internet est un minimum requis.





## 11.2. Arbitrage

### 11.2.1. Désignation

Si la Ligue n'organise pas de stage ou d'examen sur la compétition, le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

### 11.2.2. Indemnités

En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, ces frais seront à la charge de cette dernière. Sinon, les frais d'arbitrage resteront alors totalement à la charge du club organisateur.

### 11.2.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

### 11.2.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration et d'hébergement des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

L'utilisation de chaises d'arbitre est obligatoire. (Possibilité d'utiliser les 4 chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

## 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION (U)

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

L'attribution du Championnat de Bretagne Jeunes se fait sur candidature, tous les clubs de la Ligue peuvent postuler directement auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. Ils doivent déposer leur dossier pour le 30 septembre au plus tard.

A défaut de candidature satisfaisante, l'ouverture d'une **nouvelle période de 1 mois** sera proposée pour recueillir de nouveaux candidats.

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation du championnat de Bretagne jeunes est fixé par le cahier des charges ci-dessous :

Manches	CBJ
Disciplines	Simple, Double et Mixte
Tableaux	25
Joueurs	240
Matches	400
Terrains	12

Le club organisateur devra disposer au moins de 12 terrains de doubles, dans une ou deux salles, sur 2 jours.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.

Il est souhaitable de disposer au minimum de **300 places** en tribune dans la salle.

Le meilleur dossier sera retenu eu égard à la **compétence dans l'organisation de tournois** et en fonction de la **qualité des infrastructures et services proposés à l'accueil, aux motivations.**

La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité.

C'est le Conseil d'Administration de la Ligue qui votera pour savoir quel dossier/club sera retenu.



### 13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION

Le club organisateur doit :

- Envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles. Le logo de la Ligue de Bretagne doit également figurer sur la plaquette/affiche.
- Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date du championnat au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, aux juge arbitre principal et juge arbitre adjoint de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir une buvette suffisante pour les deux jours en fonction du nombre de personnes attendues (évalué à peu près à 500 personnes).
- Prévoir un lot d'accueil pour tous les participants, mais celui-ci reste facultatif (cf. §8)
- Assurer la restauration des officiels convoqués par la CLOT et éventuellement l'hébergement des Juges Arbitres.
- Proposer des contacts pour l'hébergement des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?).
- Assurer la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion logiciel, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge- Arbitre désigné.
- Prévoir des scoreurs au minimum pour les phases finales (samedi et dimanche).
- Utiliser des chaises d'arbitres (possibilité d'utiliser celles mises à disposition par la Ligue de Bretagne)
- Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre à la Ligue pour inviter quelques élus).
- Se tenir à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteraient.
- Informer la presse sportive et régionale dès le dimanche soir.

### 14. DÉCLARATION SUR POONA

La ligue établira la demande d'autorisation de compétition sur Poona au plus tard trois mois avant la date du championnat de Bretagne Jeunes

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales et des tableaux.

### 15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Lors des cérémonies protocolaires, il est recommandé d'avoir recours aux supports visuels Ligue dont dispose chaque comité (banderoles, kakémonos).

L'exposition de la banderole du Conseil Régional est obligatoire lors de ces remises.

L'usage d'un podium (à minima de deux marches - attention à la largeur pour les paires de doubles-) est fortement conseillé.